

Charte du réseau REIVOC

1. Le réseau REIVOC a pour objectif de permettre une meilleure prise en charge des IVG en Occitanie, de faciliter l'accès à l'IVG médicamenteuse, et de permettre aux femmes y ayant recours une prise en charge par leur médecin ou sage-femme de proximité.

A cette fin le réseau **met à la disposition des femmes**

Un site internet reivoc.fr donnant des informations sur les différentes méthodes d'interruption de grossesse et permettant de trouver un professionnel pratiquant les IVG à proximité.

Le réseau met à jour régulièrement les informations disponibles sur le site.

A cette fin le réseau **met à disposition des professionnel.le.s**

- des formations à l'IVG en ville et à la contraception et publie sur son site un annuaire des professionnel.le.s formé.e.s et conventionné.e.s.
 - des outils d'aide à la consultation (modèles de déroulé de consultation/ formulaires de consentement/ fiches de liaison/ documents d'information)
 - des réunions pluriprofessionnelles dans un but d'échanges et d'amélioration des pratiques.
 - des séances de formation continue sur les thèmes de l'IVG, de la contraception, de la sexualité et de l'éducation à la vie affective et sexuelle ou sur toutes thématiques ayant un lien avec l'objet de l'association.
 - un courriel d'information régulier sur l'évolution des pratiques
 - des protocoles de prise en charge
 - les résultats des recherches de thèses et de mémoires réalisés dans le cadre du réseau.
2. Les professionnel.le.s formé.e.s par le réseau ou les adhérent.e.s au réseau s'engagent :
 - à accueillir et/ou réorienter toute demande d'IVG (patientes adressées par les organismes partenaires, patientèle propre ou patientes ayant trouvé leurs coordonnées sur le site reivoc.fr)
 - à informer les femmes sur les différentes méthodes leur permettant de faire une IVG et à les orienter et les accompagner dans leur choix.
 - à permettre aux femmes, sous réserve qu'elles aient opté pour la méthode médicamenteuse de manière libre et éclairée, de réaliser ou de faire réaliser cette IVG conformément aux conditions légales de réalisation d'une IVG médicamenteuse en ville.

- à remettre aux femmes une notice d'information précisant toutes les modalités de soins qui leur sont proposées et à leur faire signer un formulaire de consentement.
- à respecter les tarifs conventionnels à chaque étape de la prise en charge.
- à respecter la vie privée et à assurer la confidentialité des informations médicales, sociales et personnelles. Les échanges se font dans le cadre du respect déontologique usuel. Les échanges inter-professionnels se font par le biais de la patiente elle même ou de messageries sécurisées. Les informations portées sur un dossier médical partagé font l'objet d'une autorisation de la patiente.
- à prendre connaissance des formations proposées par le réseau.
- à participer autant que possible aux questionnaires de thèse ou de mémoire pour lesquels ils ou elles sont sollicité.e.s.

Le suivi par le réseau prend fin après la consultation contrôlant l'efficacité de la méthode et l'absence de complications.

Les signataires de la présente charte s'engagent à ne pas utiliser leur participation directe ou indirecte au réseau à des fins publicitaires.